

Texte de J. LOCKE

Idées principales

Cependant, quoique ceux qui entrent dans une société, remettent l'égalité, la liberté, et le pouvoir qu'ils avaient dans l'état de nature, entre les mains de la société,

afin que l'autorité législative en dispose de la manière qu'elle trouvera bon, et que le bien de la société requerra ;

ces gens-là, néanmoins, en remettant ainsi leurs privilèges naturels, n'ayant d'autre intention que de pouvoir mieux conserver leurs personnes, leurs libertés, leurs propriétés

(car, enfin, on ne saurait supposer que des créatures raisonnables changent leur condition, dans l'intention d'en avoir une plus mauvaise),

le pouvoir de la société ou de l'autorité législative établie par eux, ne peut jamais être supposé devoir s'étendre plus loin que le bien public ne le demande.

Ce pouvoir doit se réduire à mettre en sûreté et à conserver les propriétés de chacun, en remédiant aux trois défauts, dont il a été fait mention ci-dessus, et qui rendaient l'état de nature si dangereux et si incommode.

Ainsi, qui que ce soit qui a le pouvoir législatif ou souverain d'une communauté, est obligé de gouverner suivant les lois établies et connues du peuple, non par des décrets arbitraires et formés sur-le-champ ;

d'établir des juges désintéressés et équitables qui décident les différends par ces lois ; d'employer les forces de la communauté au-dedans, seulement pour faire exécuter ces lois, ou au-dehors pour prévenir ou réprimer les injures étrangères, mettre la communauté à couvert des courses et des invasions ;

et en tout cela de ne se proposer d'autre fin que la tranquillité, la sûreté, le bien du peuple.

John LOCKE *Traité du gouvernement civil*, ch IX.

Nécessité de vivre en société : sortir de l'état de nature, « l'état de nature si dangereux et si incommode ».

Contrat pour entrer dans l'état civil, renoncer à « l'égalité, la liberté, et le pouvoir dont dispose chaque homme à l'état de nature ».

Autorité politique a pour fin le bien commun : « la tranquillité, la sûreté, le bien du peuple. »

Limite du pouvoir posé par la finalité de la vie civile : sécurité, libertés individuelles, propriété privée.

Argument de bon sens : personne ne cherche à se nuire,

Le pouvoir ne doit pas usurper sa fin, en cherchant le bonheur de chacun contre son gré par exemple.

Modalités d'organisation de l'autorité politique : expression de la volonté collective pour éviter l'abus d'autorité.

Questions posées par le texte :

1. Le renoncement à la liberté naturelle justifie-t-il un pouvoir absolu sur les individus ?
2. Quelles limites mettre au pouvoir de l'État ?
3. Quels buts doivent être poursuivis pas l'imposition des lois ?
4. Quel rôle politique doivent jouer les sujets ou citoyens d'un État ? Faut-il énoncer le bien commun sans faire émerger cette fin de la participation démocratique ? Peut-on vouloir le bien des sujets malgré eux ? Ou au dépend de leurs libertés individuelles ?